

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2025-438

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article
L 2213-1,

VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au
profit de Monsieur David GUEZENEC, Responsable du Centre Technique
Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise SOGETREL pour le compte
Orange sollicitant l'autorisation de réguler temporairement la circulation et le
stationnement des véhicules ou engins à deux roues 75 rue Saint Malo à l'occasion
de travaux d'installation en façade pour la fibre optique nécessitant l'utilisation d'une
nacelle,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu le **lundi 23 juin 2025**,
CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier
temporairement la circulation et le stationnement des véhicules ou engins à deux
roues,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules ou engins à deux
roues **sera interdite le lundi 23 juin 2025 de 09h à 10h30 :**

- *Rue Saint Malo , au droit des travaux.*

Article 2 - Le stationnement de tous les véhicules ou engins à
deux roues **sera interdit du dimanche 22 juin 2025 à partir de 17h au lundi 23
juin 2025 12h :**

- *Rue Saint Malo sur les emplacements de
stationnement situés entre le n°61 et le n°65.*

**Article 3 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les
prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise SOGETREL.**